

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

*Publié le 15 mars 2018*

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la transition énergétique, adoptée en juillet 2015, et **après avoir délibéré le 15 décembre 2015**, Rodez agglomération a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Après avoir réuni largement, dans le courant de l'année 2016 et 2017, de nombreux acteurs du territoire pour co-construire un programme d'actions répondant aux enjeux mis en exergue dans les diagnostics réalisés en amont, **une consultation publique électronique** est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

### **Vendredi 30 mars au Samedi 28 avril 2018 inclus**

Pour cela, **sont mis à disposition pour consultation, sur le site internet de Rodez Agglomération ([www.rodezagglo.fr](http://www.rodezagglo.fr)), les documents suivants :**

- Territoire, gouvernance et co-construction du PCAET
- Diagnostics
- Stratégie
- Programme d'actions du PCAET
- Rapport de quantification et d'atteinte des objectifs
- Rapport environnemental
- Avis de l'autorité environnementale

Ces documents seront également **consultables en format papier**, sur la même période, à Rodez Agglomération, 6 avenue de l'Europe, à Rodez, de 9h à 12h du lundi au mercredi.

Le public pourra faire part de ses observations sur le site internet de Rodez Agglomération ([www.rodezagglo.fr](http://www.rodezagglo.fr)) via un formulaire électronique.

Pour plus d'informations : [www.rodezagglo.fr](http://www.rodezagglo.fr) ou 05 65 73 83 00